

Assemblée générale de l'OMPI

Cinquante-sixième session (26^e session ordinaire)
Genève, 6 – 14 juillet 2023

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

Document établi par le jury de sélection

1. Le présent document contient le rapport du jury de sélection en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI, qui récapitule la procédure de sélection suivie par le jury de sélection ainsi que la recommandation de celui-ci en vue de la nomination du prochain vérificateur externe des comptes de l'OMPI.

2. *L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à approuver la recommandation du jury de sélection concernant la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI, qui figure au paragraphe 16 du rapport du jury de sélection.*

[Le rapport du jury de sélection suit]

RAPPORT DU JURY DE SÉLECTION EN VUE DE LA NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DE L'OMPI

Contexte

1. Le mandat de l'actuel vérificateur externe des comptes de l'OMPI, à savoir le contrôleur vérificateur général des comptes du Royaume-Uni, prendra fin le 31 décembre 2023. En vertu de l'article 6.3 du Règlement financier de l'OMPI, le vérificateur externe des comptes de l'OMPI est nommé pour un mandat d'une durée de six ans non renouvelable consécutivement. En conséquence, il a été nécessaire de lancer une procédure de sélection en vue de la nomination d'un nouveau vérificateur externe des comptes, pour une nouvelle période de six ans (couvrant les exercices financiers 2024 à 2029), conformément à la procédure de sélection approuvée par l'Assemblée générale le 1^{er} octobre 2009 (voir le document WO/GA/38/20).

Invitation des États membres de l'OMPI à désigner un candidat au poste

2. Le 10 février 2022, le Directeur général de l'OMPI a invité les États membres de l'OMPI à désigner un candidat en vue de sa nomination au poste de vérificateur externe des comptes de l'OMPI pour les exercices financiers allant de 2024 à 2029. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, le candidat désigné sera le vérificateur général des comptes (ou un agent public de titre équivalent) de l'État membre concerné.

Établissement et composition du jury de sélection

3. Le 14 avril 2022, une invitation à devenir membre du jury de sélection en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI, a été envoyée par le Directeur général aux États membres de l'OMPI qui assuraient alors la fonction de coordonnateurs de chacun des sept groupes régionaux d'États membres de l'OMPI.

4. Le coordonnateur du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, à savoir le Tadjikistan, a informé le Secrétariat de l'OMPI qu'il n'était pas en mesure de remplir ce rôle et que le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale était convenu de désigner un autre pays de ce même groupe pour siéger au jury de sélection, à savoir la Fédération de Russie.

5. En conséquence, les sept États membres de l'OMPI qui siégeaient au jury de sélection étaient les suivants :

- l'Algérie, coordinatrice du groupe des pays africains, représentée par M. Mohamed BAKIR;
- la République dominicaine, coordinatrice du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, représentée par M. Cesar HERRERA (jusqu'en décembre 2022) et Mme Nicole JACOBO (à compter de janvier 2023);
- l'Allemagne, coordinatrice du groupe B, représentée par M. Jan TECHERT;
- l'Inde, coordinatrice du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, représentée par Mme Garima PAUL;
- la République populaire de Chine, représentée par M. Xiang HE;

- la Fédération de Russie, coordinatrice du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, représentée par M. Ivan TARUTIN;
- la Slovaquie, coordonnatrice du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, représentée par M. Jakub SLOVÁK (jusqu'en décembre 2022) et M. Ján GALBAVÝ (à compter de janvier 2023).

6. Le Directeur général de l'OMPI a nommé M. Denis COHEN, chef de la Section des contrats et des questions juridiques générales, Bureau du conseiller juridique, en qualité de secrétaire du jury de sélection.

7. Le jury de sélection s'est réuni pour la première fois le 8 juillet 2022. Au cours de cette première réunion, le jury a adopté son règlement intérieur et a élu M. Jakub SLOVÁK en qualité de président et M. Mohamed BAKIR en qualité de vice-président du jury. À la suite du départ de M. Jakub SLOVÁK de la Mission permanente de la République slovaque à Genève à la fin de 2022, M. Mohamed BAKIR, en sa qualité de vice-président, est devenu président par intérim du jury de sélection à partir de janvier 2023.

Grille et procédure d'évaluation

8. Pour établir les critères sur la base desquels les propositions de candidats seront évaluées, le jury de sélection a examiné la grille d'évaluation établie par le Secrétariat de l'OMPI et l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), et est convenu des critères de sélection suivants :

- a) Indépendance : autonomie à l'égard d'autres institutions ou organes gouvernementaux; intégrité; objectivité dans l'exécution des devoirs et responsabilités et capacité d'autodéterminer l'étendue de la vérification des comptes.
- b) Qualifications et formation du personnel : conformité avec les normes de vérification des comptes du Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies et application de règles de déontologie; qualifications professionnelles, compétences et importance des effectifs; taille de l'équipe proposée et continuité des membres de l'équipe; membres d'organismes de comptabilité ou de vérification des comptes reconnus au niveau international tels que l'Organisation internationale des institutions supérieures du contrôle des finances publiques (INTOSAI) ou la Fédération internationale des comptables (IFAC), entre autres; très bonne connaissance de l'anglais et, de préférence, d'une autre langue officielle des Nations Unies; connaissance des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS); et existence d'un programme d'enseignement professionnel continu destiné au personnel.
- c) Expérience et capacités : expérience de la vérification des comptes des organismes des Nations Unies ou d'autres organismes du secteur public non gouvernementaux nationaux ou internationaux; expérience de la vérification des comptes conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS)/normes IPSAS; expérience de l'audit des systèmes de planification des ressources d'entreprise (ERP).
- d) Méthode et stratégie en matière de vérification des comptes : programmes de travail exhaustifs afin de garantir une couverture adéquate en matière de vérification des comptes de toutes les ressources de l'OMPI; réalisation d'audits financiers et de conformité ainsi que de vérifications relatives à l'économie, à l'efficacité et à l'optimisation des ressources (performance); collaboration avec la Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI) pour optimiser l'utilisation des ressources restreintes en matière de vérification des comptes; et communication avec la direction, les États membres et l'OCIS sur les principaux domaines faisant l'objet d'un audit.

e) Structure et calendrier proposés pour les rapports de vérification des comptes : structure et présentation proposées pour les rapports et lettres de gestion qui serviront à communiquer à la direction et aux organes compétents de l'OMPI les résultats de la vérification des comptes. Aptitude avérée à respecter les délais établis en coordination avec l'entité faisant l'objet de la vérification des comptes.

f) Coût : les prix les plus compétitifs.

9. Dans le délai applicable, cinq propositions concernant le poste de vérificateur externe des comptes de l'OMPI ont été reçues par le Secrétariat de l'OMPI. Trois propositions ont été ouvertes conformément à la procédure standard en matière d'achats le 15 juillet 2022, en présence de fonctionnaires de l'OMPI et de deux membres du jury (y compris le président).

10. Sur la base des critères de sélection approuvés par le jury, une évaluation préliminaire des propositions des candidats a été effectuée par le Secrétariat de l'OMPI (la Division des finances et la DSI), examinée par l'OCIS et soumise au jury de sélection pour examen.

Candidats présélectionnés et exposés oraux

11. Le jury de sélection a examiné l'évaluation préliminaire effectuée par le Secrétariat de l'OMPI et l'OCIS, et il est convenu de la liste de présélection ci-après :

- a) la Commission d'audit de l'Indonésie;
- b) le vérificateur général des comptes du Kenya; et
- c) le contrôleur général des comptes du Chili.

12. Les trois candidats présélectionnés ont été invités à Genève pour présenter un exposé oral devant le jury de sélection, après quoi le jury a posé des questions auxquelles ces candidats ont répondu. Le but des exposés oraux était de permettre aux membres du jury de mieux apprécier les propositions et de pouvoir obtenir des informations supplémentaires et des précisions afin de faciliter la procédure de sélection.

13. Les exposés oraux des candidats du Chili, du Kenya et de l'Indonésie ont été présentés respectivement le 24 janvier, le 31 janvier et le 10 février 2023 au siège de l'OMPI à Genève.

Recommandation du jury de sélection

14. Sur la base des informations issues des exposés oraux et des soumissions écrites des candidats présélectionnés, le jury de sélection a procédé à un examen et une évaluation approfondis de la proposition faite par chaque candidat et a délibéré au sujet de sa recommandation le 17 février 2023.

15. Dans ce contexte, le jury a estimé que les trois candidats présélectionnés avaient présenté des propositions détaillées, sérieuses et solides, qui indiquaient qu'ils seraient tous en mesure d'assumer la fonction de vérificateur externe des comptes de l'OMPI et de fournir des services de vérification externe des comptes de qualité. En particulier, le jury a estimé que les trois candidats présélectionnés avaient tous fait preuve d'une grande indépendance, d'une grande objectivité dans leur travail et d'un grand professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités. Ils ont tous fait preuve d'un niveau élevé de connaissances et de qualifications professionnelles, ainsi que d'effectifs suffisants.

16. À la suite du processus de délibération, un consensus a été atteint parmi les membres du jury. Conformément à ce consensus, le jury de sélection recommande à l'Assemblée générale de l'OMPI que soit nommé en qualité de vérificateur externe des comptes de l'OMPI, pour une période de six ans débutant le 1^{er} janvier 2024 :

la Commission d'audit de l'Indonésie

17. Le jury de sélection a adopté le présent rapport le 13 mars 2023.

[Fin de l'annexe et du document]